

FORMATION INITIALE HABILITATION H0 B0 H0V Travaux d'ordre non électrique / basse et haute tension. Personnel exécutant

Durée de la Formation :

1 jour soit 7 heures

Salariés concernés :

Salariés chargés d'assurer des travaux non électriques en environnement électrique (Maçonnerie, plomberie, serrurerie, peinture, élagage, accès aux locaux de service électrique, surveillance locaux, des chantiers...)

...

Pré-requis :

Aucun

Nombre de participants :

10 (maximum)

Matériel :

Ordinateur
Vidéoprojecteur
Armoire électrique
Matériels électriques

Evaluation de stage :

A l'issue de l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation

Tarifs :

Un diagnostic est nécessaire en amont. Toute demande fera l'objet d'un devis

Lieu :

Intra-entreprise

Personne en situation de handicap :

Pour tout besoin d'aménagements spécifiques (physique ou pédagogique) merci de prendre contact avec notre organisme

Le nouveau décret du 22 septembre 2010 (Journal Officiel du 24/09/2010) définit de nouvelles obligations s'agissant de l'habilitation électrique. Dans tous les cas, avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées".

Le personnel d'entreprise doit prévoir un recyclage à chaque changement d'affectation, ainsi qu'à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Afin de répondre au cadre réglementaire

Cette formation vous permettra de réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique au voisinage des risques électriques

Moyens, outils et démarche pédagogiques :

- Pédagogie active
- Exposé et discussions à partir de textes ou supports audiovisuels
- Travaux pratiques individuels
- Utilisation du matériel audio-visuel

PARTIE 1 : La théorie

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection
- Les risques et la conduite à tenir en cas d'accident

PARTIE 2 : La pratique

- La formation pratique est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant

Recommandations et validation

- Évaluation ludique à partir d'un quizz multimédia.
- Fiche individuelle des résultats pour consigner les acquis et la formulation de l'avis du formateur sur le niveau d'habilitation de sécurité électrique.

Références réglementaires :

Décret 2010-1118 du 22/09/2010

Recyclage tous les 3 ans

HOB0H0V-V0 – MAJ 052023